



Suite à la vente d'une maison un des nus propriétaires reste muet

Par **ponteves**, le **08/12/2011** à **07:57**

Bonjour,

Beaucoup parlent de loi de 2006, puis 2009 mais dans les faits qu'en est-il exactement ?

Ma question est simple : Ma mère est décédée. Nous sommes 4 héritier mon père, mon frère et ma soeur. Une maison a été vendue avec l'accord de tous

le partage a été fait-- 50 % pour mon père puis 30 % pour mon père sur les 50 % restant.

Nous étions tous d'accord de toutes façons c'est la loi, mais voilà l'agence a demandé que soit débarrassée une pièce restée pleine d'objet en accord l'agence l' a faite vider pour la somme de 950 Euros. Nous les 3 nus propriétaires devons payer 105 Euros sur 24000Euros à percevoir hors, mon frère ne veut pas les payer (question de principes dit'il)donc nous avons partagé les frais à 3 mais lui pas de réponse au notaire et s'oppose au fait que nous payons. Du coup l'argent se trouve bloquer chez le notaire. Il ne répondu plus à aucun courrier du notaire alors que faire, saisir le juge des référés ? et en supporter tous les frais ? ou y a t'il une autre procédure plus simple et plus rapide ? Merci cordialement

Par **toto**, le **19/12/2011** à **11:15**

payez à la place de votre frère et envoyez lui la facture en ne mentionnant surtout pas la succession (facture de nettoyage sur une maison...)

si vraiment vous voulez récupérer l'argent par la suite, le TI est compétent si c'est une simple dette

mais vu le montant, je crois que cela n'en vaut pas la peine